

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2332

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 30

À la fin du deuxième phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« résultant du présent article »

les mots :

« prévues au chapitre III *ter* du titre II du livre III de la sixième partie du code de la santé publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.